

DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 01
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 30/01/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 05/01/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Tableau de répartition des moyens par discipline

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le Conseil adopte le TRMD présenté par le chef d'établissement.

PJ : 1 TRMD

Nombre de votants : **13**
Blancs/nuls : **3**
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Pour : **10** Contre :
Abstention :



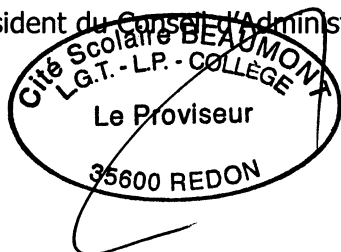
ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.
Date d'arrivée :
Signature :

Cachet de l'autorité destinataire :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du 17/02/12

Le Président du Conseil d'Administration,



RÉGION BRETAGNE

-2 FEV. 2012

DIRECTION DES LYCÉES

DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 01
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 30/01/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 05/01/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Tableau de répartition des moyens par discipline

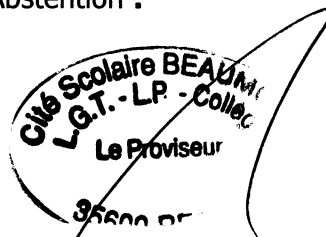
EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le Conseil adopte le TRMD présenté par le chef d'établissement.

PJ : 1 TRMD

Nombre de votants : **13**
Blancs/nuls : **3**
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Pour : **10** Contre :
Abstention :



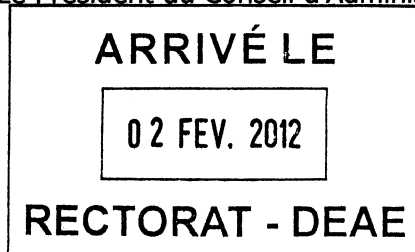
ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.
Date d'arrivée :
Signature :

Cachet de l'autorité destinataire :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du 17/02/12

Le Président du Conseil d'Administration,



Pour le Recteur et p.d.
Le Chef de Bureau

Thérèse REGNAULT



DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 02
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 30/01/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 05/01/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Pont du 1^{er} mai

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le conseil propose de fermer l'établissement le 30 Avril 2012. Cette journée sera récupérée lors des portes ouvertes de l'établissement.

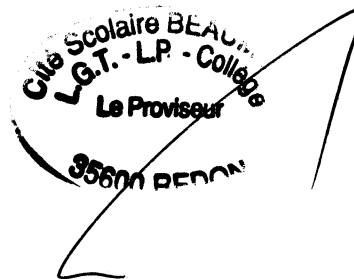
Nombre de votants : **13**
Blancs/nuls :
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Pour : **13** Contre :
Abstention :

ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.
Date d'arrivée :
Signature :

Cachet de l'autorité destinataire :



DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du 17/2/12

Le Président du Conseil d'Administration,



RÉGION BRETAGNE

2 FEV. 2012

DIRECTION DES LYCÉES

DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 03
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 30/01/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 05/01/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

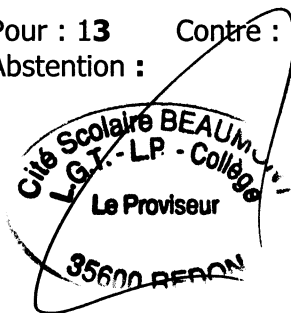
Fonds sociaux globalisés

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le conseil adopte la répartition suivante des fonds sociaux globalisés (montant à répartir : 1280,92 + 1423,25 soit 2704,17 € en tout) : la totalité au fonds social lycéen.

Nombre de votants : **13**
Blancs/nuls :
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Pour : **13** Contre :
Abstention :



ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.
Date d'arrivée :
Signature :

Cachet de l'autorité destinataire :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du 17/2/12

Le Président du Conseil d'Administration,



RÉGION BRETAGNE

22 FEV. 2012

DIRECTION DES TRAVAUX

DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 03
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 30/01/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 05/01/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Fonds sociaux globalisés

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le conseil adopte la répartition suivante des fonds sociaux globalisés (montant à répartir : 1280,92 + 1423,25 soit 2704,17 € en tout) : la totalité au fonds social lycéen.

Nombre de votants : **13**
Blancs/nuls :
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Pour : **13** Contre :
Abstention :

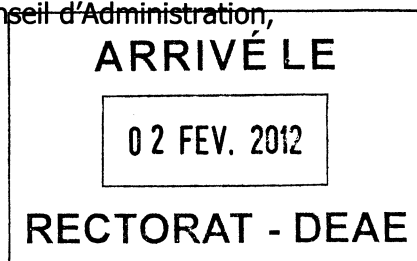
ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.
Date d'arrivée :
Signature :

Cachet de l'autorité destinataire :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du 17/02/2012

Le Président du Conseil d'Administration,



Pour le Recteur et p.d.
Le Chef de Bureau

THOMAS BIGNAULT



DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 04
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 30/01/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 05/01/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Crédits pédagogiques globalisés

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

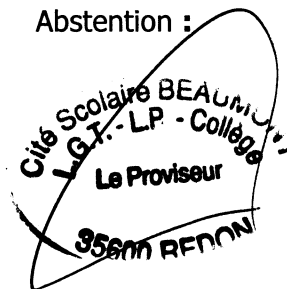
Le conseil adopte la répartition suivante des crédits pédagogiques globalisés (montant à répartir : 3204 €) :

1060,06 € pour le droit de copie ;

2143,94 € pour la participation aux frais de stage en entreprise des élèves.

Nombre de votants : **13**
Blancs/nuls :
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Pour : **13** Contre :
Abstention :



ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.

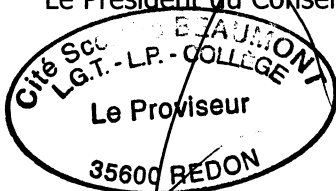
Date d'arrivée :

Signature :

Cachet de l'autorité destinataire :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du 27/02/12

Le Président du Conseil d'Administration, **ARRIVÉ LE**



02 FEV. 2012

RECTORAT - DEAE

Pour le Recteur et p.d.
Le Chef de Bureau

Thérèse REGNAULT

DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 04
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 30/01/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 05/01/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Crédits pédagogiques globalisés

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le conseil adopte la répartition suivante des crédits pédagogiques globalisés (montant à répartir : 3204 €) :

1060,06 € pour le droit de copie ;

2143,94 € pour la participation aux frais de stage en entreprise des élèves.

Nombre de votants : **13**
Blancs/nuls :
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Pour : **13** Contre
Abstention :



ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.
Date d'arrivée :
Signature :

Cachet de l'autorité destinataire :

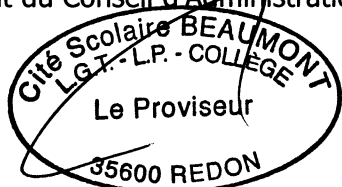
RÉGION BRETAGNE

22 FEV. 2012

DIRECTION DES LYCÉES

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du 17/12/12

Le Président du Conseil d'Administration,



DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 05
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 30/01/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 05/01/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

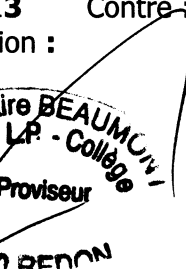
OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Tarif de vente de machine

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le conseil fixe le tarif de vente d'une corroyeuse Guillet hors service et désaffectée à 3000 €.

Nombre de votants : **13**
Blancs/nuls :
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Pour : **13** Contre :
Abstention :

Cité Scolaire BEAUMONT
L.G.T. - L.P. - Collège
Le Proviseur
35600 REDON

ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.
Date d'arrivée :
Signature :

Cachet de l'autorité destinataire :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du 30/01/12

Le Président du Conseil d'Administration,


Cité Scolaire BEAUMONT
L.G.T. - L.P. - Collège
Le Proviseur
35600 REDON

DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 06
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 30/01/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 05/01/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

DBM pour vote n°1

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le conseil adopte la décision budgétaire modificative pour vote n°1

- Répartition des fonds sociaux globalisés conformément à la délibération n° 2012/03 ;
- Répartition des crédits pédagogiques globalisés conformément à la délibération n° 2012/04 ;
- Prélèvement sur les fonds de réserve de l'enseignement technique à hauteur de 22000 € pour l'achat d'une tenonneuse de charpente.

PJ : 1 DBM

Nombre de votants : **13**
Blancs/nuls :
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Pour : **13** Contre :
Abstention :

PREFECTURE BRETAGNE
REÇU le

- 2 FEV. 2012

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
35065 RENNES CEDEX

ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.
Date d'arrivée :
Signature :



Cachet de l'autorité destinataire :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du

Le Président du Conseil d'Administration,



27/02/12

DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 06
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 30/01/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 05/01/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

DBM pour vote n°1

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le conseil adopte la décision budgétaire modificative pour vote n°1

- Répartition des fonds sociaux globalisés conformément à la délibération n° 2012/03 ;
- Répartition des crédits pédagogiques globalisés conformément à la délibération n° 2012/04 ;
- Prélèvement sur les fonds de réserve de l'enseignement technique à hauteur de 22000 € pour l'achat d'une tenonneuse de charpente.

PJ : 1 DBM

Nombre de votants : **13**
Blancs/nuls :
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Pour : **13** Contre :
Abstention :

ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.
Date d'arrivée :
Signature :



RÉGION BRETAGNE

-2 FEV. 2012

DIRECTION DES CYCLES

Cachet de l'autorité destinataire :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du

Le Président du Conseil d'Administration,

17/2/12
Cité Scolaire BEAUMONT
L.G.T. - L.P. - Collège
Le Proviseur
JEAN REDON

DÉLIBÉRATION N° : 2012 / 06
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le 30/01/2012 sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le 05/01/2012 conformément aux dispositions des articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

Vu les articles R421-20 à R421-25 du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance **13** membres sont présents sur les **22** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

DBM pour vote n°1

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le conseil adopte la décision budgétaire modificative pour vote n°1

- Répartition des fonds sociaux globalisés conformément à la délibération n° 2012/03 ;
- Répartition des crédits pédagogiques globalisés conformément à la délibération n° 2012/04 ;
- Prélèvement sur les fonds de réserve de l'enseignement technique à hauteur de 22000 € pour l'achat d'une tenonneuse de charpente.

PJ : 1 DBM

Nombre de votants : **13**
Blancs/nuls :
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

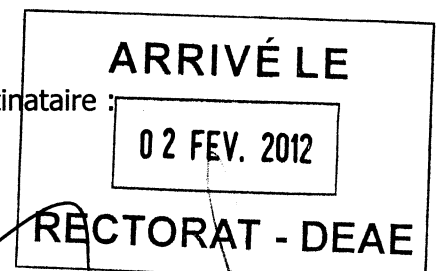
Pour : **13** Contre :
Abstention :



ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

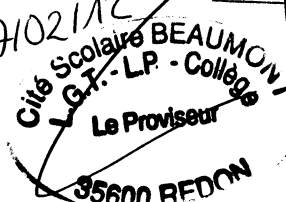
Enregistrement par l'autorité de contrôle.
Date d'arrivée :
Signature :

Cachet de l'autorité destinataire :



DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du

Le Président du Conseil d'Administration,



Pour le Recteur et p.d.
Le Chef de Bureau

Thérèse BARRAULT

Etablissement : 0350102W
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUMONT
10 rue du lycée BP 90503

Le 31/01/12

35605 REDON CEDEX

Le Chef d'établissement

à

Monsieur le Préfet de la Région
BRETAGNE

OBJET : Transmission d'une décision modificative au budget de l'exercice 2012.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative n° 1 soumise au vote du conseil d'administration au cours de la séance du 30/01/12.

Pièces jointes :

- Décision budgétaire modificative n° 1.
- Développement de la Décision budgétaire modificative n° 1.

PREFECTURE BRETAGNE
REÇU le

- 2 FEV. 2012

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
35065 RENNES CEDEX

Le Chef d'établissement,
Philippe BEUCHOT

Cité Scolaire
L.G.T. - LP - Collège
Le Proviseur

35600 RENNES

Décision budgétaire modificative
soumise au vote
du conseil d'administration
numéro 1 reçue le

Monsieur le Préfet de la
Région BRETAGNE

Etablissement : 0350102W
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUMONT
10 rue du lycée BP 90503

Le 31/01/12

35605 REDON CEDEX

Le Chef d'établissement

à

Monsieur le Président du Conseil
Régional de BRETAGNE

OBJET : Transmission d'une décision modificative au budget de l'exercice 2012.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative n° 1 soumise au vote du conseil d'administration au cours de la séance du 30/01/12.

RÉGION BRETAGNE

- 2 FEV. 2012

DIRECTION DES LYCÉES

Pièces jointes :

- Décision budgétaire modificative n° 1.
- Développement de la Décision budgétaire modificative n° 1.

Le Chef d'établissement,
Philippe BELACHOT
Cité Scolaire BEAUMONT
L.G.T. - L.P. - Collège
Le Proviseur
35600 REDON

Décision budgétaire modificative
soumise au vote
du conseil d'administration
numéro 1 reçue le

Monsieur le Président du
Conseil Régional de
BRETAGNE

